

COMMUNE DE CHARRIN

SEANCE DU 15 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARRIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur CAILLOT Serge.

PRESENTS : MM Serge CAILLOT, Pierre ALCALDE, Patrick BERNARD, AUGER Christophe, Daniel COLIN, Hervé GARÇON et Gilles TEULADE ; MMES Cécile MEYER et Sandrine DEVAUCOUT.

Excusés ayant donné procuration : Monsieur Jean-Pierre MARTIN à Monsieur Hervé GARÇON, Monsieur Florent PERROT à Cécile MEYER et Madame Eléonore MAITZNER à Monsieur Serge CAILLOT.

Absente : Madame Dominique COLY

Secrétaire : Monsieur Daniel COLIN

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 04 MARS 2024 :

Monsieur Serge CAILLOT ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal s'ils approuvent le compte rendu de la réunion du 04 mars 2024 ; celui-ci est approuvé à l'unanimité.

TERRAINS A VENDRE AU PETIT BOIS

Monsieur le Maire rappelle que 3 terrains ont été bornés au lieu-dit le Petit Bois, et qu'il a reçu une demande d'achat pour l'un d'entre eux la ZM 108 attenante à la ZM 109. Après une première rencontre avec les futurs acheteur et Monsieur Hervé GARÇON premier adjoint, il s'avère qu'il faut décider l'ordre de vente de ces 3 terrains.

Monsieur Patrick BERNARD prend la parole et explique que si la parcelle ZM 108 est vendue en premier, il faut trouver une solution pour l'entretien des 2 autres terrains car actuellement c'est l'exploitant de la parcelle 109 qui s'en charge. Il n'est donc pas favorable à les vendre dans le désordre. Monsieur Hervé GARÇON précise qu'il a été décidé lors du bornage d'une vente dans l'ordre et que pour les mêmes raisons que Monsieur BERNARD il n'y est donc pas favorable. De plus, il précise que les agents communaux n'auront pas le temps d'entretenir les 2 parcelles restantes. Madame Cécile MEYER prend la parole et explique que la commune risque de ne pas trouver d'acheteurs s'ils ne peuvent pas choisir le terrain qu'ils souhaitent et qu'il aurait finalement fallu ne pas border. Monsieur CAILLOT précise que la politique de la commune a toujours été que l'argent des ventes de terrains servirait à l'aménagement d'autres terrains.

Après discussion, Monsieur le Maire propose de passer aux votes :

Pour la vente des terrains dans l'ordre : 6

Contre la vente des terrains dans l'ordre : 4

Abstentions : 2

Les terrains seront donc vendus dans l'ordre suivant :

1 : ZM 110

2 : ZM 109

3 : ZM 108

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur Hervé GARÇON donne lecture du compte administratif 2023

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat n-2	3 094,70			208 597,21		205 502,51
Opérations exercice	54 205,67	30 428,10	573 685,19	508 296,38	627 890,86	538 724,48
TOTAL	57 300,37	30 428,10	573 685,19	716 893,59	630 985,56	747 321,29
Résultat de clôture	26 872,27			143 208,40		116 336,13
Reste à réaliser	1 200,00				1 200,00	
RESULTATS DEFINITIFS	28 072,27			143 208,40		115 136,13

AFFECTATION DU RESULTAT :

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif 2023 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de : 143 208,40 euros
- un déficit d'investissement de : 26 872,27 euros

Compte tenu des restes à réaliser en investissement :

- Dépenses : 1 200,00 euros

il est nécessaire d'affecter la somme de 28 072,27 euros en provenance de la section de fonctionnement.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2023 143 208,40 euros

Cet excédent sera affecté comme suit :

- 1) Virement à la section d'investissement 1068 : 28 072,27 euros
- 2) Le solde à l'excédent reporté de fonctionnement 002 : 115 136,13 euros

COMPTE DE GESTION :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Après en avoir délibéré :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET PRIMITIF 2024 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2024 :

- qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes : 619 589,13 euros pour la section de fonctionnement.
- qui est en sur équilibre à 138 250,03 euros en recettes et 87 538,68 euros en dépenses pour la section d'investissement.

CONTRIBUTIONS DIRECTES :

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales 2024. Il précise que la recette de ces taxes avec les mêmes taux qu'en 2023 s'élèverait à 235 925,00 €. Il rappelle ensuite la simulation effectuée avec une hausse de 3 % soit une recette attendue de 243 421,00 €.

La commune redonnera 61 781 euros à titre de compensation à l'Etat.

Après discussion, Monsieur le Maire propose aux élus de passer aux votes pour augmenter les taux comme suit :

Taxe foncière bâti : 34,12 %

Taxe foncière non bâti : 28,12 %

Taxe d'habitation : 17,41 %

Résultat du vote :

Pour : 12

Contre : 0

Les taux 2024 sont donc les suivants :

	TAUX 2023	TAUX 2024
Taxe foncière (bâti)	33,12	34,12
Taxe foncière (non bâti)	27,30	28,12
Taxe d'habitation	16,90	17,41

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DU CENTRE SOCIAL

Monsieur le Maire rappelle que Madame Aurore PUYDEBOIS a démissionné du Conseil Municipal et qu'elle était déléguée suppléante au Centre Social. Il convient donc de nommer un nouveau délégué suppléant.

Monsieur Serge CAILLOT demande donc qui est volontaire pour ce poste ; Monsieur Hervé GARÇON est le seul candidat. L'ensemble du Conseil Municipal accepte à l'unanimité Monsieur Hervé GARÇON au poste de délégué suppléant au Centre Social.

COMMISSIONS COMMUNALES

Suite à la démission de Mme Aurore PUYDEBOIS, le Conseil Municipal peut décider de la remplacer dans les commissions communales auxquelles elle faisait partie ; soit la commission scolaire et personnel. Il n'y a pas de volontaire pour la commission personnel mais Monsieur Gilles TEULADE souhaite faire partie de la commission scolaire. L'ensemble des élus accepte.

ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération peut être prise concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables et il liste les 4 point sur lesquelles la commune se positionne :

Eolien :

- Systématiquement refusé sur l'ensemble de la commune

Photovoltaïque en toiture :

- Autorisé sur tous les bâtiments privés et publics

Photovoltaïque en champ :

- Soumis à autorisation de la commune au-delà de 110 m²
- Obligatoirement à plus de 200 mètres des habitations
- Systématiquement refusé sur toutes les zones à contraintes

Méthanisation :

- Soumis à autorisation de la commune
- Obligatoirement à plus de 400 mètres des habitations

Il précise que les différentes remarques annotées sur le dossier de consultation ont été envoyées par mail aux élus et demande ensuite si ces critères concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables sont validés ; oui à l'unanimité.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF EN EMPLOI SAISONNIER

Monsieur Serge CAILLOT rappelle qu'il convient de créer un poste saisonnier pour le remplacement pendant les congés de Madame Wendy MICHEL du 22 juillet au 30 août 2024. Le temps de travail sera décomposé comme suit :

17h30 par semaine du 22 juillet au 02 août 2024

15 heures par semaine du 05 au 30 août 2024.

Il explique ensuite que pour le moment aucun remplaçant n'a été trouvé pour ce poste. Après discussion, les élus souhaitent publier une annonce sur France Travail précisant que c'est un travail étudiant mais également demander au Bureau de Poste de Decize s'il ne propose pas des remplaçants saisonniers pour les congés.

Les informations seront prises et transmises lors du prochain Conseil Municipal.

FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

Le Conseil Municipal décide de présenter un dossier de demande de subvention au titre du fonds d'aide au football amateur, pour le remplacement de l'éclairage du stade de football par de l'éclairage LED.

Il arrête le plan de financement comme suit :

Montant des travaux + MO	12 432.25 € HT
Participation du SIEEEN 50 %	6 216.13 €
Subvention FAFA 30 %	3 729.68 €
Autofinancement	2 486.44 € HT soit 2 983.73 € TTC

Il sollicite l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024.

Il donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce projet dont il veillera à la réalisation.

BUREAUX DE VOTE ELECTIONS EUROPEENNES DU 09 JUIN 2024

Monsieur le Maire rappelle la date des prochaines élections Européennes le 09 juin 2024. Il propose ensuite que les bureaux de vote soient définis selon 4 tranches horaires/

Après discussion, les élus mettent en place les permanences suivantes :

ELECTIONS EUROPEENNES 9 JUIN 2024			
08H00 10H30	10H30 13H00	13H00 15H30	15H30 18H00
CAILLOT Serge	MEYER Cécile	AUGER Christophe	GARÇON Hervé
BERNARD Patrick	GARÇON Hervé	COLIN Daniel	CAILLOT Serge
DEVAUCOUT Sandrine		ALCALDE Pierre	

Un message sera envoyé aux élus absents afin de savoir s'ils sont disponibles aux plages horaires manquantes.

LOCATION LOGEMENT COMMUNAL 5 RUE DE LA MAIRIE

Monsieur Serge CAILLOT rappelle au Conseil Municipal que le logement communal situé 5 rue de la Mairie est vide et demande s'ils sont d'accord de le remettre en location.

Après discussion, les élus acceptent à l'unanimité de passer une annonce sur le site « le bon coin » pour cette location.

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN CAMION DE PIZZA

Monsieur Serge CAILLOT rappelle au Conseil que lors de la réunion du 4 mars il avait reçu une demande d'installation d'un camion de pizza pour les vendredis soir. Il avait alors été convenu de voir avec Madame Sylvie NIAULT gérante du Petit Monde de Sylvie si cela ne la dérangerait pas. Elle ne fait pas de restauration le vendredi soir, les élus donnent donc leur accord pour l'installation de ce camion de pizza les vendredis soir devant le vélo route.

PRIME PEPA

Monsieur le Maire explique aux élus que les agents peuvent bénéficier de la prime PEPA (prime exceptionnelle du pouvoir d'achat) pour 2024. Cette prime doit être versée avant le 30 juin 2024 et aux élus en poste au 30 juin 2023. Il explique que cette décision doit être validée par la Comité Social du Centre de Gestion de la Nièvre et qu'au vu des futures date de ces CS, le délai du 3 juin ne pourra pas être respecté. Il propose donc que cette prime soit verser dans le cadre du RIFSSEP sous la forme du CIA (complément indemnitaire annuel) qui tient compte de l'engagement et de la manière de servir des agents. Les élus acceptent à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Point école : Monsieur Serge CAILLOT liste les demandes des institutrices suite au dernier conseil d'école. Elles souhaitent que les tableaux des 2 classes de primaires soient aimantés ; plusieurs solutions sont évoquées comme de la peinture aimantée, des feuilles magnétiques ou le système de réglets. La meilleure solution sera étudiée mais cela reste possible.

Madame DETRONCHET souhaite un système pour occulter le soleil dans sa classe car un élève a de gros problèmes de vue. Plusieurs idées sont évoquées, des persiennes, des rideaux extérieurs, des rideaux intérieurs mais bien occultants ...etc.

Concernant ces 2 demandes, il convient d'obtenir des devis à présenter lors du prochain Conseil Municipal afin de pouvoir effectuer ces demandes pendant l'été.

Elle souhaite également avoir un lieu dédié à la préservation de la biodiversité et ouvert au public ; Monsieur le Maire propose aux élus les abords du lavoir. Monsieur Hervé GARÇON précise que c'est un endroit où est stocké de la terre. Après discussion, les élus s'arrêtent dans la cour de la maternelle pour ce projet.

Monsieur Hervé GARÇON prend la parole et informe les élus qu'il a récupéré l'ancien vidéoprojecteur et qu'il a demandé à Monsieur Stéphane LAUMAIN l'ancien tableau mobile afin que l'école et la mairie puissent se servir de ce vidéoprojecteur lors de réunions ou autres.

Monsieur Serge CAILLOT explique qu'il y a besoin de 7 tables et 7 chaises pour la rentrée de septembre et qu'il peut obtenir des tables à la commune de Devay. Cependant, il reste à trouver des chaises. Messieurs AUGER et GARÇON précisent que dans le local de la cour de la maternelle il y a quelques tables. Il convient de demander à Monsieur Stéphane LAUMAIN d'aller vérifier leur hauteur.

Monsieur Hervé GARÇON souhaite savoir où sont stockées toutes les anciennes tables en bois.

Recherche terrain : Monsieur le Maire informe les élus que Monsieur et Madame PUYDEBOIS recherche un terrain pour leur entreprise et demande aux élus s'ils ont connaissance d'un

terrain. Les élus souhaitent savoir la superficie recherchée mais évoquent un terrain aux Arbelats en face la rue des Scéneaux. Il faudra retrouver le propriétaire.

Service assainissement Communauté de Communes : Monsieur Serge CAILLOT informe les élus que lors du prochain Conseil Municipal le 13 mai, les agents du service assainissement de la Communauté de Communes viendront afin de donner de plus amples informations sur le projet d'assainissement collectif de la commune qui n'est pas réalisé.

Soirée Ville à Joie : Monsieur le Maire rappelle qu'il est de nouveau possible d'organiser cette année une soirée festive en collaboration avec l'association Ville à Joie. Comme évoqué lors de la dernière réunion, cette année cette prestation est payante ; 132 €. Les élus acceptent à l'unanimité l'organisation de cet évènement à la date du 28 juin 2024. Monsieur Hervé GARÇON précise que Monsieur José BELCHUN Président de l'association de fléchettes souhaiterait organiser un triathlon lors de cette soirée festive. Les élus acceptent cette proposition.

Ménage salle des fêtes : Monsieur Patrick BERNARD prend la parole et informe les élus que lors de la manifestation (théâtre) de La Maison le 6 avril dernier en partenariat avec la Communauté de Communes, la salle des fêtes a été rendue sans être nettoyée. Il souhaite que ce soit la Communauté de Communes qui règle les heures de nettoyage effectuées par l'agent communal. De plus les élus auraient souhaité qu'une meilleure publicité soit faite à ce sujet car ils n'étaient pas au courant.

Terrain au stade de football : Monsieur le Maire informe les élus qu'il a reçu en mairie Monsieur RENIER concernant une parcelle attenante au stade de football qu'il pourrait nous vendre. Le prix de vente proposé est de 15 000.00 € ; les élus refusent cette proposition.

Monsieur le Maire annonce que l'ordre du jour est terminé et demande aux élus s'ils ont des remarques.

Monsieur Hervé GARÇON prend la parole et informe les élus que le lave-vaisselle de la cantine menace de tomber en panne. Il demande donc l'accord pour rechercher au plus vite un lave-vaisselle correspondant aux mêmes critères qu'actuellement surtout avec un programme rapide. Les élus acceptent à l'unanimité.

Madame Cécile MEYER prend la parole et alerte sur les agissements de certaines personnes aux Ouches Gilet. Monsieur le Maire explique donc que cette famille est propriétaire de cette parcelle et qu'elle est venue dans un premier temps pour nettoyer ce terrain. Cependant, ils ont posé de nombreux problèmes que se soit sur les propriétés voisines ou sur le domaine public. Il explique qu'un compteur électrique provisoire a été installé mais qu'il a fait un courrier à Monsieur Alain GALLOIS d'Enedis afin de notifier son refus concernant la pose de ce compteur. Monsieur Christophe AUGER précise que si le compteur est posé il l'est pour une durée minimum de 6 mois qui peut être renouvelée 6 mois, mais avec ce courrier il ne le sera pas.

Fin de la séance : 20h40